

# **La «bonne gouvernance» à l'épreuve des contextes locaux <sup>1</sup>**

## **Un projet de gestion participative des ressources pastorales au Mali**

*Peter Hochet \**

*«Like association and indirect rule, participatory projects rely on administrative bodies to control the use of local labour and resources, legitimated by quasi-representative local appointed or "customary" authorities. Through these administrative means participatory projects are structured to micro-manage valuable resources and rural populations rather than to create an empowered inclusive autonomous local domain» [Ribot, 1999, p. 48].*

### **«Bonne gouvernance» et organisation de l'accès aux ressources naturelles**

Dans sa version normative la «bonne gouvernance» prônée par le FMI et la banque mondiale propose la réduction des prérogatives de l'État en les déléguant au marché, aux organisations de la société civile<sup>2</sup> et aux collectivités territoriales. Décentralisation et déconcentration de l'État en constituent la pierre angulaire.

La gestion des ressources naturelles au Mali est une entrée heuristique pour analyser des cas de mise en œuvre de ce modèle politique. Effectivement, au lendemain de la chute du gouvernement totalitaire de Moussa Traoré en 1991,

---

\* Doctorant en anthropologie sociale, EHESS-Marseille. Assistant de recherche au Laboratoire Citoyennetés/Recit (Ouagadougou), associé à l'UR 095-RÉFO de l'IRD et au GRET. peter.hochet@ird.bf.

1. Les analyses qui suivent ont été réalisées à partir de deux enquêtes ethnographiques en juin/août 2002 et juin/juillet 2003. Elles se sont déroulées dans le village de Kouri, chef-lieu de la commune éponyme située dans le cercle de Yorosso, région de Sikasso, au sud-est du Mali. Le village accueille la sous-Préfecture, la mairie, le poste de santé, le plus gros poste de douane du Mali dans ses frontières avec le Burkina-Faso. «Kouri» fait référence à un groupe de douze villages partageant une histoire commune depuis bien avant la colonisation, dont cinq ont été l'objet d'enquêtes. Elles ont porté sur l'histoire du peuplement; sur la description des systèmes d'activités et des pratiques d'accès aux ressources; sur la reconstitution de cas de conflits; sur une analyse (genèse, structure, impacts) des institutions de gestion des ressources pastorales des projets GDRN et Jékasy d'Intercoopération. Les deux séjours ont été financés par le GRET et Intercoopération dans le cadre de Inco-Claims. Je tiens à remercier Pierre-Yves Le Meur, Jean-Pierre Jacob, Lacinan Ivo, et le comité de lecture pour leurs remarques.

2. L'ambiguïté du terme [Comaroff, Comaroff, 1999, p. 1-43] ne permet pas de conclure à une vision particulière des développeurs, sauf peut-être pour caractériser de manière «métaphorique» ou «molle» les acteurs collectifs et individuels qui n'appartiennent pas aux structures de pouvoir formelles (État, administration, chefferie).

l'État malien a suivi les recommandations des bailleurs de fonds et s'est lancé dans un processus de décentralisation. Parallèlement, comme pour répondre aux revendications des paysans prônant un «retour du pouvoir au village» en matière de gestion des ressources, les ONG ont vu dans ce processus un cadre politique favorable, à la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles.

Le télescopage de ces deux dynamiques a produit ce que j'appellerai un modèle normatif de «bonne gouvernance des ressources naturelles». Ce modèle est d'abord fondé sur la rhétorique de projet qui, en prolongeant les principes de l'*ownership* et de l'*empowerment*, prône la participation aux décisions, la promotion des organisations paysannes, la responsabilisation des communes nouvellement créées. Ensuite, la décentralisation y est présentée tel un outil de renforcement des capacités institutionnelles locales de régulation des conflits, de sécurisation des droits et de gestion de l'environnement. Enfin, la concertation des organisations paysannes avec les collectivités territoriales, les services techniques et l'administration y est vue comme un fondement de la gestion durable des ressources.

Ce modèle ne relève pas seulement du discours. Dans le cercle de Yorosso (sud-est du Mali), conseillers communaux, comités villageois et organisations paysannes sont invités à travailler sous la tutelle des autorités administratives, communales et villageoises dans le cadre du schéma d'aménagement pastoral soutenu par les projets GDRN puis Jékasy d'Intercoopération<sup>3</sup>. Ces projets disposent de moyens techniques, humains et financiers conséquents pour passer outre les ambiguïtés légales et politiques de la décentralisation des ressources naturelles au Mali [Barrière, Barrière, 2002, p. 271-273] et mettre en œuvre le modèle décrit. Légalement, les schémas d'aménagement pastoral devraient être réalisés selon les dispositions prévues par la charte pastorale du Mali de 2000. Or, malgré l'absence de décret d'application et donc de valeur juridique de la charte, les deux projets interviennent selon une logique d'anticipation de la loi<sup>4</sup>. D'une part, pensant que les législateurs ont un intérêt politique à accepter le texte de la charte mais des intérêts divers à ne pas en décréter l'application, les projets tentent d'appliquer les directives de la charte pour mettre les législateurs devant le fait accompli et les presser à décréter. D'autre part, ils pensent que l'inscription des directives de la charte dans des réalisations concrètes devrait orienter les législateurs vers la reconnaissance des pratiques locales. Le schéma pastoral du cercle de Yorosso a ainsi été conçu par le projet GDRN pour mettre en œuvre une «meilleure» gouvernance des ressources pastorales en anticipant

3. Intercoopération est une fondation suisse (Berne) regroupant 21 institutions. Elle met en œuvre certains projets de la coopération suisse. Présente dans une cinquantaine de pays, elle intervient dans la gestion des ressources naturelles, l'économie rurale et la gouvernance locale. Elle gère un budget annuel de 22012112 e (2003). Au Mali, l'axe central du programme GDRN était la gestion durable des ressources naturelles de 1995 à 2000. Jékasy a repris cette thématique en 2001, sous l'angle du soutien aux organisations paysannes dans la valorisation des ressources locales. Lors de mes dernières enquêtes en 2003, le projet Jékasy disposait d'un budget annuel de 1011703 e, avec une équipe de supervision à Sikasso et une équipe de terrain à Koutiala.

4. Sur l'imposition par les projets de leur temporalité propre sans prise en compte du rythme de l'État et des sociétés locales, voir Jacob [1998, p. 133] et Freudiger, Jacob, Naudet [1997].

le cadre politico-légal. Depuis le village jusqu'au cercle, l'évaluation des problèmes locaux et la proposition de solutions se sont déroulées selon une logique de concertation des usagers, sous la tutelle des différents niveaux d'administration du territoire. Les concertations ont débouché sur la mise en place de conventions, de chartes et de comités concernant essentiellement les pâturages, les points d'eau et les pistes pour le bétail.

En deçà de l'analyse macro des effets de cette anticipation de la loi par GDRN, je m'intéresserai plus particulièrement ici à son action au niveau local : à la fois dans ses analyses et ses modes d'intervention. De manière générale les projets ont des pratiques et des conceptions qui sont confrontées à celles – différentes – des sociétés paysannes auxquelles ils s'adressent. De ce point de vue GDRN s'est inscrit dans deux processus caractéristiques du développement.

L'appréciation de l'état de la régulation de l'accès aux ressources a été réévaluée de manière unilatérale et normative en termes de conflits ethniques, de surexploitation, de défaillance des systèmes coutumiers, conformément aux stéréotypes des observateurs extérieurs sur l'état des ressources naturelles en Afrique [Leach, Mearns, 1996]. Pour réduire l'écart entre cet état supposé des choses et le modèle normatif de « bonne gouvernance des ressources », GDRN a présenté les processus de concertation/négociation entre acteurs locaux et le couple instances décentralisées/organisations paysannes comme des opérateurs de changement efficaces. Ce qui revient à la tentative caractéristique des ONG de créer des espaces publics, au sens d'espaces de diffusion de l'information et de négociation des règles, qui reposent sur une vision négociée et réflexive de l'ordre social et un modèle d'organisation rationnel bureaucratique [voir Chauveau, 1996].

Ces deux processus sont largement biaisés par le fait que les ONG et leurs agents sont caractérisés par une ignorance structurelle des processus et des modèles d'organisation des sociétés paysannes [Lavigne Delville, 2000], et donc par une absence totale de prise en compte d'éventuels non recouvrements entre leurs pratiques et conceptions et celles des sociétés paysannes. En termes opérationnels, ce biais débouche sur des situations de flou institutionnel ouvrant la voie à des comportements opportunistes en matière d'accès aux ressources plutôt qu'à la « bonne gouvernance » visée [Ribot, 2005 ; Hochet, 2005b].

Selon cette double perspective, les enquêtes menées en 2002 et 2003 font ressortir que la pierre d'achoppement de l'application de ce modèle par GDRN est la problématisation et l'organisation des identités relatives à l'accès aux ressources pastorales. Nous verrons que si les agents de GDRN ont bien senti l'importance des appartenances dans l'organisation de l'accès aux ressources, ils ont toutefois problématisé la question de manière stéréotypée. En termes d'effets, mes observations m'ont permis de souligner trois grandes tendances que nous verrons en détail. Une tentative échouée de promotion d'une « citoyenneté de projet » ; le renforcement de dispositifs collectifs privés autour d'hommes de pouvoir ; la production involontaire de comportements opportunistes nouveaux.

Dans la première section je décrirai les analyses et les modalités d'intervention de GDRN. Ensuite nous verrons autour de trois études de cas les effets du décalage entre les pratiques et conceptions du projet et celles des ruraux. Je conclurai sur quelques enseignements théoriques et opérationnels.

## Un projet de gouvernance participative des ressources pastorales

Depuis les premières explorations européennes en Afrique de l'Ouest, la région du Minyankala est reconnue comme un terroir de production du coton [Jonckers, 1987; Fok, 1993]. Depuis 1975, la moitié du coton malien y est produite. Ce succès réside dans l'association de l'agriculture et de l'élevage. Quand les agropasteurs peuls ont fui les sécheresses des années soixante-dix et se sont installés dans le Minyankala, ils constatèrent l'intérêt des paysans pour les bœufs de labour. Peuls et Minyanka mirent en place un système selon lequel ils échangent encore aujourd'hui des droits d'accès aux ressources pour les premiers, contre des bœufs de labour pour les seconds. Un tel système a favorisé leur coordination autour des ressources selon un accès négocié [Hochet, à paraître].

Au fil des années, les agriculteurs ont acquis du cheptel à la fois pour les labours et selon une logique de thésaurisation. Ils se sont organisés en associations villageoises puissantes qui gèrent la production locale de coton, et en une chambre d'agriculture qui gère les relations avec l'administration et les entreprises publiques. De leur côté, les Peuls ont consolidé leur accès aux ressources et aux infrastructures pastorales. En 1982, suite à des difficultés d'obtention de sel, ils créent la coopérative *Weltaré* – «ce qui procure du bonheur». Elle est peule à tout point de vue: son nom, ses objectifs agropastoraux, la cotisation étalonnée en bœufs, l'organisation interne. Une succession d'aléas l'a conduite à élargir ses activités à l'approvisionnement en aliment pour le bétail, au paiement des amendes pour dégâts des champs, aux prêts pour les événements sociaux, et à la revendication d'infrastructures pastorales pérennes.

Au milieu des années quatre-vingt-dix, les projets d'Intercoopération présents au Mali depuis la fin des années quatre-vingt restructurent leurs activités autour de la gestion des ressources naturelles. Le programme Gestion durable des ressources naturelles (GDRN) est mis en place autour de plusieurs volets d'action, et deux niveaux d'organisation de la participation: un diagnostic participatif pour comprendre les enjeux locaux et y adapter les interventions des volets d'action; l'objectif de mettre en place un cadre institutionnel participatif propice à la construction d'un espace public, au sens d'espace de diffusion de l'information et de négociation des règles d'accès aux ressources. C'est à travers l'appui aux organisations paysannes qu'en 1995 le volet Environnement et développement paysan (EDP) de GDRN intervient dans le cercle de Yorosso et rencontre les représentants de *Weltaré*.

*La définition des problèmes et la proposition de solutions par le projet :  
une opération de réinterprétation et d'imposition du sens*

Comme nous allons le voir avec l'exemple de *Weltaré*, les processus de sélection et d'expertise des organisations paysannes par les intervenants d'EDP sont caractéristiques du modèle de décision que March et Olsen [1989] décrivent comme un « tri temporel » et qui semble un aspect structurel du développement [Marcussen et Arnfred, 1998; Naudet, 1999]. Selon ce modèle, les projets fonctionnent sur un système performatif d'imposition du sens prouvant aux paysans qu'ils ont des solutions à leurs problèmes – quels qu'ils soient, et sur un cycle cognitif autonome produisant des réponses standardisées, peu changeantes et préexistantes à l'analyse des problèmes [Jacob, Charmillot, 2000, p. 238-239].

Effectivement, l'expertise des problèmes de *Weltaré* par les intervenants d'EDP aboutit à la conclusion que la recherche d'aliment pour le bétail par les « éleveurs peuls » a son origine dans les tensions entre ces derniers et les « agriculteurs minyanka ». Selon les termes utilisés par les intervenants, ces tensions relèvent de quatre ordres. Elles sont d'ordre économique: le croît du cheptel associé à celui des superficies agricoles, et corrélatif à l'association généralisée de l'agriculture et de l'élevage, augmente la compétition sur les ressources. Elles concernent le politique, à travers ce qu'ils décrivent comme le « renforcement du pouvoir peul » mené par *Weltaré* grâce à ses accointances supposées avec l'administration, et à son « infiltration dans la chambre d'agriculture pour contrôler les quotas d'aliment bétail ». Elles se nourriraient par ailleurs des représentations stéréotypées selon lesquelles le Peul serait pour les Minyanka un « homme double auquel on ne peut faire confiance ». Enfin, ces tensions s'inscrivent dans des enjeux fonciers à travers la tentative par les Peuls de sécuriser leur accès aux ressources pastorales par des infrastructures (pistes, aménagements hydrauliques). Pour EDP, la combinaison de ces quatre aspects conduit à une insécurité des droits des Peuls sur les ressources qui explique leur recherche d'aliment pour le bétail. Le problème de *Weltaré* relèverait donc du caractère ambigu de l'intégration des Peuls à la société minyanka, dans un contexte de surexploitation des ressources.

La force d'imposition d'EDP tient d'après moi à trois facteurs. D'abord, ses intervenants sont en quelque sorte des « fils du pays » puisqu'ils viennent tous du Minyankala ou des régions voisines. Ils sont dans la position de courtiers dont les avis en termes d'organisation et de gestion sont écoutés et acceptés, au titre de leur capacité à orienter les flux de l'aide vers le village [voir Bierschenk, Chauveau, Olivier de Sardan, 2000]. Ensuite, EDP est dirigé par un Peul considéré comme un parent par les Peuls bendugu, et notamment par le numéro deux de *Weltaré*. Ce dernier est totalement dévoué au projet (moyennant formation, *per diem* et occasions de supplanter le numéro un). Enfin, les intervenants du projet ont un savoir-faire certain dans la conduite de concertations participatives. La description *a posteriori* de ces réunions par les membres de *Weltaré* laisse entrevoir qu'ils les ont vécus comme des séances de persuasion, plutôt utilisées par les développeurs pour convaincre les participants de leurs décisions et solutions, en leur donnant l'illusion qu'elles émanent de la concertation.

Au terme du processus, la sélection de *Weltaré* par EDP a fonctionné comme une réinterprétation de ses enjeux pour imposer des solutions d'appui organisationnel préétablies: alors que la préoccupation des Peuls était l'obtention d'aliment pour le bétail, les intervenants du projet les ont persuadés de réformer leur association. Toute la logique du projet est ensuite mise en œuvre selon deux grandes phases: la réforme interne de *Weltaré* et la programmation d'un schéma pastoral.

### *Un postulat: façonner les identités pour structurer la société civile*

Il ressort des rapports du projet que la solution envisagée – et imposée – par EDP est fondée sur deux niveaux d'interprétation. Un niveau d'analyse qui réduit les relations agriculteurs/éleveurs à des relations ethniques potentiellement conflictuelles, et qui établit un «court-circuit analytique» en constituant des représentations locales en analyses objectives de la réalité: le stéréotype du caractère «double» des Peuls alimente la description de *Weltaré* comme une organisation au service du «pouvoir peul». Puis un niveau «d'opérationnalisation» fondé sur l'idée selon laquelle l'organisation bureaucratique est une solution efficace aux problèmes sociaux<sup>5</sup>, et les relations socioprofessionnelles des relations universellement pertinentes et structurantes.

De ce dernier niveau découle le postulat qui fonde toute l'intervention d'EDP et selon lequel – dans les termes des intervenants: en adhérant à une organisation socioprofessionnelle d'agroéleveurs, les paysans minyanka et peuls mettraient de côté leurs différences. EDP propose alors de transformer *Weltaré* en une nouvelle coopérative, qui fonctionnerait comme un espace de concertation des paysans réunis sous une identité professionnelle commune pour valoriser les ressources pastorales. La réforme organisationnelle de *Weltaré* est donc une sorte de «réforme identitaire» en quatre étapes:

- l'abaissement des cotisations de 25000 à 2500 francs CFA (un taux convenable pour les agriculteurs);
- la recomposition du bureau de *Weltaré* pour former une nouvelle organisation (le président peul de *Weltaré* conserve son poste, tandis que les trente et un autres membres sont élus en alternant Peuls et Minyanka);
- la participation des autorités villageoises locales (chef de village, premier conseiller, chef des chasseurs) et des membres de la chambre d'agriculture au bureau de la nouvelle coopérative;
- le remplacement du nom *Weltaré* par «Coopérative des agroéleveurs du cercle de Yorosso»<sup>6</sup>.

5. «... la composante de la culture du développement fondée sur l'idéal-type bureaucratique semble... se renforcer et étendre son influence. L'auto-organisation de la société civile que les tenants du «désengagement» de l'État appellent de leurs vœux ne semble pas traduire autre chose que la diffusion du modèle «rationnel» d'organisation bureaucratique hors de la sphère de l'État...» [Chauveau, 1996, p. 43].

6. Dans le langage quotidien des intervenants et des paysans, le nom de la nouvelle coopérative est peu stabilisé. Ils emploient indifféremment: «Coopérative des agroéleveurs», «Association des agroéleveurs», «la coopérative», «l'ex-*Weltaré*». Je désignerai la nouvelle organisation par «la coopérative».

Dans la logique d'EDP, la réforme organisationnelle de *Weltaré* devait contribuer à restructurer la société civile, grâce à la définition d'un niveau d'intégration supérieur qui permet de dépasser les clivages entre Peuls et Minyanka. Ce travail a effectivement été mené dans une perspective d'intégration des Peuls à la société minyanka. Elle devait se faire par le vecteur de la reconnaissance mutuelle d'une commune pratique de l'agroélevage, et par l'élection de représentants de la chefferie au bureau de la nouvelle coopérative. Ainsi conçue et articulée aux collectivités territoriales, la coopérative devait permettre d'organiser la participation des acteurs à la définition des aménagements pastoraux et des procédures d'arbitrage des conflits.

Au final, l'intervention d'EDP a consisté à faire d'une association de soutien à l'activité économique pastorale une organisation charnière dans la mise en œuvre d'une « bonne gouvernance des ressources pastorales ». Nous verrons plus loin que cette restructuration est problématique.

### *Une coopérative comme outil de gouvernance participative des ressources pastorales*

Pour rendre la coopérative effective, les intervenants d'EDP ont programmé un schéma d'aménagement pastoral du cercle de Yorosso. Ils présentent la coopérative comme un outil de gouvernance participative des ressources selon une logique que je résumerai ainsi: le schéma pastoral est programmé par la coopérative; la coopérative est un noyau de représentation de tous les paysans; donc les réalisations du schéma pastoral sont le fruit des usagers concernés. Ceci alors que le tout est le produit des solutions préétablies d'EDP. Par ailleurs, la vision bureaucratique des intervenants contribue à les laisser croire que la coordination des différents niveaux d'autorité et l'organisation formelle des paysans devraient suffire à réorienter les pratiques d'accès aux ressources.

Ainsi, des fora ont été organisés au nom de la coopérative dans chacune des neuf communes du cercle de Yorosso. Les acteurs devaient formuler un diagnostic des ressources locales, proposer des mécanismes d'accès et de contrôle, identifier les pistes pastorales, les points d'eau, les pâturages, et proposer une gestion locale des conflits. Les résultats ont été consolidés au niveau intercommunal, selon le découpage des ex-arrondissements<sup>7</sup>.

Suite à cette consultation, trois outils ont été mis en place: les comités de surveillance pastoraux aux niveaux villageois et communaux; la programmation des aménagements de chaque commune et village (points d'eau, pistes); un « cadre de concertation » sous la tutelle du Préfet de Yorosso, regroupant les élus, l'Administration, les représentants de l'État, les différentes organisations paysannes du cercle, et dont le rôle est de mettre les résultats des fora en cohérence avec la loi, et de renforcer le consensus organisationnel et les responsabilités des acteurs.

7. Ancienne circonscription coloniale qui n'a plus cours dans l'Administration, mais qui structure encore les représentations locales du territoire. En règle générale les sous-Préfectures actuelles réunissent deux à trois ex-arrondissements.

En somme, l'intervention du projet a consisté à articuler la redéfinition identitaire de *Weltaré* aux différentes collectivités territoriales et aux villages pour constituer un cadre institutionnel favorable à la négociation d'aménagements et à la régulation des tensions entre «agroéleveurs». L'ensemble coopérative/schéma pastoral constitue ainsi une structure de «gouvernementalité»<sup>8</sup> qui repose sur une forme de citoyenneté et la coordination des différentes autorités. Tout un système d'institutions a donc été créé par EDP pour remplacer les institutions et les pratiques préexistantes.

Une telle substitution ne peut se réaliser que selon une logique de confrontation entre deux modèles différents d'organisation de l'accès aux ressources. Il s'agit effectivement de remplacer ou de compléter les institutions du modèle villageois par celles du modèle de «bonne gouvernance des ressources». Or, ces deux modèles sont chacun porteurs de conceptions de l'organisation social et politique de l'accès aux ressources qui définissent, entre autres, la nature des appartenances pertinentes, leurs modalités de coordination et de participation aux décisions. Il s'agit donc de savoir si, à propos de la gouvernance des ressources pastorales, les interventions d'EDP contribuent effectivement à produire un espace public permettant aux acteurs de participer à la définition des politiques locales en matière d'accès aux ressources. Or, c'est généralement l'inverse qui est constaté dans les projets, et que l'anthropologie politique allemande appelle *Strukturen von Nichtöffentlichkeit*, c'est-à-dire des espaces de «non-publicisation» et de «non-négociation» [Bierschenk, Elwert, Kohnert, 1993, p. 32-33; Olivier de Sardan, 1999].

### **La rencontre équivoque de la «bonne gouvernance des ressources» et du modèle villageois d'accès aux ressources**

Nous allons voir que la tentative de substitution du modèle participatif au modèle villageois d'accès aux ressources, réalisée de manière normative, ne favorise pas la mise en place d'un espace public, et cristallise des dispositifs politiques privés fondés sur l'exclusion et la sujétion [Le Meur, 2003; Chauveau, Lavigne Delville, 2004]. Effectivement, le projet politique participatif d'EDP a peu en commun avec le modèle politique de la société lignagère minyanka, au cœur duquel une dimension autoritaire coexiste avec des principes moraux collectifs et dont, à l'instar d'autres sociétés paysannes africaines [Bierschenk, Olivier de Sardan, 1999], l'espace politique est structurellement polycéphale [Jonckers, 1987; Hochet, 2005a]. À Kouri, la définition contradictoire de la citoyenneté, l'inscription non contrôlée dans les structures locales de pouvoir, et les tentatives de production réflexive des règles sont autant de points qui contribuent à un dispositif politique ne favorisant guère le partage du pouvoir en matière d'organisation de l'accès aux ressources pastorales.

8. Au sens de Foucault [2001], c'est-à-dire une organisation simultanée de la production et de la reproduction du corps biologique et du corps social. L'organisation de l'accès aux ressources participe ainsi à la fondation d'un ordre politique et social.



*Une « citoyenneté de projet » socialement déconnectée  
et productrice de défiance*

La réflexion d'EDP sur les identités pour envisager l'accès aux ressources ne manque pas de pertinence. Mais les analyses, la réponse apportée et les résultats qui en découlent sont problématiques.

Suite à l'analyse des tensions entre éleveurs et agriculteurs, le premier mouvement des intervenants d'EDP a été de prévenir de potentiels conflits ethniques en proposant de fusionner de manière « républicaine » les différences entre les acteurs sous une même identité. Tout comme la reconnaissance de l'appartenance à la République devait gommer les différences et les conflits<sup>9</sup>, l'allégeance de tous les paysans à l'identité socioprofessionnelle « agroéleveur » devait gommer les conflits autour des ressources. Cette logique n'est pas en adéquation avec les relations politiques locales fondées sur l'articulation productive des différences et l'absence de prise en compte de l'identité professionnelle dans la coordination des activités.

Divers travaux d'anthropologie du foncier dans certaines sociétés rurales lignagères d'Afrique de l'Ouest [par exemple Chauveau *et alii*, 2004] montrent que la formation des projets de société – ou « cité politique et économique » [Jacob, à paraître, p. 111-128; emprunté à Boltanski et Thévenot, 1991] – repose sur la reconnaissance et l'articulation du statut d'étranger. En effet, il ressort nettement que la « grandeur » de la cité est fondée sur l'accueil d'étrangers considérés comme « utiles », c'est-à-dire susceptibles de renforcer la communauté par un apport technique ou démographique, et en mesure d'en reconnaître les valeurs et les institutions. À Kouri, les éleveurs peuls ont été accueillis dans le cadre d'un besoin technique en bœufs de labour régulé par un système d'échange qui, dans un premier temps, a garanti leur accès aux ressources au niveau supra-villageois [Hochet, à paraître].

La proposition d'une identité socioprofessionnelle commune est déconnectée des identités en jeu dans la coordination des paysans autour des ressources naturelles. L'organisation de l'accès aux ressources pastorales à Kouri est liée à des niveaux concentriques d'appartenance : les relations de voisinage entre bergers et exploitants, les relations privilégiées avec le village d'accueil, l'entente entre villages [Hochet, *ibid.*]. L'organisation de l'accès aux ressources selon ces niveaux d'appartenance permet de construire la coopération entre les deux communautés. Or, là où les relations politiques sont fondées sur l'articulation productive des différences, le projet propose l'effacement de celles-ci. Si bien que l'identité de remplacement proposée ne correspond aucunement à celles pertinentes dans la coordination quotidienne des usagers des ressources.

Par ailleurs, l'intervention d'EDP aboutit à un chevauchement des bureaux de la coopérative et de la chambre d'agriculture : certains membres d'un des

9. À titre comparatif, sur cet aspect téléologique de la rhétorique républicaine et sa mise en œuvre politique en France, voir Weber [1983, p. 351-402] et Agulhon [1970].

deux bureaux sont aussi membres de l'autre. Or, les agriculteurs demeurent peu présents au sein de la coopérative. En premier lieu, la mise en avant de la coopérative par le projet au détriment de la chambre d'agriculture produit chez les membres de la chambre un sentiment de frustration. Comme nous l'avons vu, les agriculteurs se sont investis dans celle-ci pour s'opposer aux abus de l'Administration. Bien que la coopérative utilise le même argument, elle est perçue comme faisant l'objet de toutes les attentions des pouvoirs publics et du projet, au détriment de la chambre. Les agriculteurs ont le sentiment que leur organisation n'est plus digne d'intérêt. Ce qui ne les incite pas à s'investir dans le fonctionnement de la coopérative. En second lieu, dès lors qu'il faut payer une cotisation pour bénéficier de ses services, les agriculteurs perçoivent la coopérative comme une organisation qui n'est « pas faite pour tous ». Ils soulignent volontiers que la chambre offre les mêmes services sans demander de cotisation. Bien qu'ils aient perçu que l'évolution de *Weltaré* allait dans leur sens, la sélection économique établie par la cotisation et la préférence de l'Administration pour la coopérative au détriment de leur propre organisation laisse les agriculteurs sceptiques et méfiants.

De leur côté, les éleveurs ne se reconnaissent plus dans les objets et le fonctionnement de la coopérative pour deux raisons. L'abandon de la fourniture d'aliment pour le bétail et du paiement des amendes est perçu par les éleveurs peuls comme une perte de légitimité de la coopérative en laquelle ils ne sauraient placer leur confiance pour résoudre leurs problèmes. Également, la complexification des activités du bureau de la coopérative, qui demande des formations spécifiques et la maîtrise des codes du développement, participe à l'élitisation du bureau par rapport aux membres de base <sup>10</sup>. Les éleveurs expriment cette évolution et le sentiment d'être mal représentés en disant du numéro deux de la coopérative qu'« il n'est plus un Peul ». La conjonction de ces deux processus est comprise par les éleveurs comme une sorte de compromission de la coopérative par rapport à ses objectifs initiaux. En cela ils tendent à ne plus trouver leur intérêt dans la nouvelle coopérative.

En somme, la réforme de *Weltaré* et de ses relations avec la chambre d'agriculture pour gommer des différences perçues comme potentiellement conflictuelles au profit d'une citoyenneté fondée sur l'activité professionnelle ne produit pas de sens chez les ruraux. Elle produit au contraire de la méfiance, de la déception, et le sentiment qu'elle n'a profité qu'aux quelques hommes forts du bureau.

10. Ce processus est une hybridation entre des positions sociales et politiques déjà dominantes et la maîtrise exclusive des nouvelles ressources introduites par le projet. La maîtrise de ces ressources est ici encadrée par le projet, qui fait bénéficier les hommes perçus comme les plus dynamiques, de formations en français et en gestion d'association. Par ailleurs, ces hommes contrôlent l'information liée au projet. Si bien que les membres se plaignent de n'être au courant de rien et que les affaires sont menées, selon leurs termes, par la « bande » constituée par le numéro deux de la coopérative (Peul Bendugu), le premier conseiller villageois (substitut au chef de village et chef de terre), le chef des chasseurs, aussi président de la chambre d'agriculture, et le président de la coopérative des emboucheurs de bétail (peul de Ségou).

*Une consultation technique plutôt qu'une participation aux prises de décision: le cas d'une piste à bétail*

Les aspects politiques auxquels aboutit le dispositif de gouvernance imaginé par EDP sont particulièrement visibles au moment des fora du schéma pastoral et à l'occasion de l'aménagement du couloir à bétail principal traversant le village de Kouri du nord au sud.

Tous deux sont présentés comme participatifs. Dans le cadre de la consultation des populations lors des fora de 1997, les aménagements ont été définis au niveau local. Au cours des fora de l'ex-arrondissement de Kouri du 13 au 15 octobre 1997, le rapport du consultant mandaté pour les organiser mentionne la présence de 26 participants. Parmi eux, sont présents une dizaine de Peuls, deux services techniques, le chef de ZAER de la CMDT <sup>11</sup>, le sous-Préfet, neuf conseillers villageois, le chef des chasseurs de Kouri, trois membres de la chambre d'agriculture. Une question se pose: qui parmi les participants est en mesure de peser sur la définition des aménagements, et de mettre ces derniers en œuvre?

Il ressort des enquêtes qu'à côté des intervenants d'EDP, les acteurs locaux qui ont participé à la définition des aménagements sont: le sous-Préfet, en tant que représentant de la force de l'État veillant à l'application des décisions du schéma pastoral; les «représentants» des Peuls (cf. *supra*), en tant que chefs des premiers campements installés dans la région; le premier conseiller villageois, en tant que substitut au chef de village et chef de terre; le chef des chasseurs, aussi président de la chambre. Les opérateurs du schéma pastoral sont donc des hommes de pouvoir qui agissent au nom de la population du fait de leur position sociale et politique.

Ce qui est présenté comme un processus de concertation et de participation des paysans s'avère plutôt une consultation technique. Les acteurs qui ont participé aux fora ont été consultés pour dresser un bilan de la situation et proposer des solutions. Mais le tracé des pistes, la définition des aménagements, de leur cadre légal (les règles de gestion et d'usage, la nature des sanctions) et politique (la responsabilité des autorités et des usagers, les niveaux de tutelle) ont été décidés et entérinés au niveau des ex-arrondissements et du cercle, et non à l'échelle des villages et des patrimoines lignagers qui sont les espaces concrets d'accès aux ressources.

D'après moi, les aménagements ne relèvent pas tant d'une concertation entre les paysans que d'une coordination des autorités des différents niveaux d'administration du territoire. La réhabilitation du couloir à bétail principal de Kouri illustre bien ce mécanisme. Effectivement, son tracé avait été préalablement défini par la chambre d'agriculture en concertation avec *Weltaré*. Mais au fil des années, il a été l'objet d'empiétements réguliers de la part des agriculteurs qui n'hésitaient pas à couper les arbres faisant office de limites et à cultiver au

11. Zone d'animation et d'expansion rurales (ZAER) de la Compagnie malienne des textiles (CMDT). Les chefs ZAER sont chargés de l'encadrement des producteurs de coton (taille d'exploitation, intrants, crédits, organisation en association villageoise, commercialisation, etc.) selon les objectifs de la CMDT.

milieu. Il y avait donc des règles et des autorités pour les garantir, qui imposaient aux agriculteurs de ne pas défricher le tracé du couloir. Puis l'évolution du contexte local a favorisé la remise en cause de ces règles. L'enjeu majeur était donc la réhabilitation de l'exécution politique (*enforcement*) de règles garantissant la soustraction du couloir à l'emprise agricole. Suite aux fora de concertation de 1997, la réhabilitation du couloir a été présentée comme nécessaire. C'est au cours de ces fora que toutes les autorités concernées, depuis les chefs de village jusqu'au Préfet, et les acteurs clés ont été sensibilisés à la question et qu'ils se sont accordés sur son importance. Cela a débouché sur la garantie d'une exécution politique des règles de soustraction du couloir à l'emprise agricole, puisque la coordination des autorités autour de l'aménagement ne laisse aucune voie de recours à qui contesterait son existence. La réussite du projet a reposé sur: la sensibilisation des acteurs clés et des autorités à la nécessité de mettre en place des pistes pastorales en les consultant sur leurs problèmes et les solutions à apporter; la réhabilitation d'un couloir à bétail déjà existant dans le paysage local; une coordination de toutes les autorités autour de l'exécution politique des règles concernant le couloir à bétail.

Cependant, la description de la situation que donnent les exploitants ayant leurs champs au bord du couloir montre que l'aménagement leur apparaît comme imposé par une force – l'Administration, la mairie – et une volonté – le projet – toutes deux extérieures. Les représentants ont agi au nom de la population sans que celle-ci soit véritablement au courant de ce qui avait été décidé, sans même parler de son association à la définition concrète de l'aménagement et de ses règles. S'il y a bel et bien eu une consultation technique efficace de la population qui aboutit à la mise en place d'aménagements, il est cependant hasardeux de parler d'une participation populaire à la définition des politiques locales de gestion des ressources. Dans le cas précis de cette piste, la participation s'est limitée à celle des autorités. Les usagers ont été relégués dans une fonction consultative. Ainsi, il me semble que, sur la base d'un diagnostic participatif technique qui leur donne une sorte de légitimité, les autorités imposent les aménagements du territoire aux paysans.

À travers son mode d'intervention, le projet a largement contribué à renforcer le pouvoir des autorités locales sans favoriser l'émergence d'un espace public. Selon moi, une telle démarche s'inscrit particulièrement dans une culture politique villageoise plutôt fondée sur la force et la crainte du pouvoir. Dans ce processus, les ruraux sont constitués en «sujets» sans rupture avec les modes de fonctionnement de la cité politique du village, au sein de laquelle les acteurs peuvent se prévaloir de droits mais doivent se soumettre à un pouvoir; ils ne sont pas devenus des citoyens participant aux processus par lesquels la société se réfléchit et se construit. En cela, le projet d'une «bonne gouvernance des ressources» de GDRN/EDP contribue largement au renforcement des dispositifs collectifs privés et du caractère «autoritaire» du modèle politique villageois.

*Négociation, rapports de force et réflexivité: le cas de la charte sur l'ouverture des champs au pacage*

L'espace public proposé par le projet est fondé sur un rapport réflexif à la pratique. On demande aux paysans d'analyser leur situation et de produire des règles en conséquence. Or, nous allons voir que, d'une part, tout n'est pas l'objet d'une régulation explicite mais aussi d'une régulation de fait, et que, d'autre part, ce type de rapport est issu d'un modèle politique différent du modèle villageois.

Suite à la mésentente entre un agropasteur peul et un agroéleveur minyanka à propos de résidus de récolte, la coopérative mobilise les autorités administratives et communales pour mettre en place une charte sur l'ouverture des champs au pacage. Elle est établie en invitant dix-sept chefs de village accompagnés des représentants villageois des agroéleveurs et des agropasteurs<sup>12</sup>. Estimant en commun que quatre mois sont suffisants pour récolter les céréales et le coton, la date du 31 décembre est arrêtée pour ouvrir les champs au pacage. Après cette date, les exploitants qui ont besoin de leurs résidus doivent les mettre en tas, sinon ils sont *de facto* constitués en ressource commune pour les animaux.

Les agropasteurs ont besoin de faire pâturer leurs animaux sur les résidus de récolte dès septembre, avant de partir en transhumance fin décembre. Selon les dates de la convention, les champs sont donc ouverts aux éleveurs de Kouri au moment même où ils ont majoritairement quitté le terroir. Également, les transhumants qui viennent du Nord quittent leur région vers le mois d'octobre pour traverser Kouri au plus tard à la fin de ce mois, et trouver les agriculteurs en pleine récolte et les champs fermés. Au regard de l'organisation de l'agropastoralisme peul, les dispositions de la charte permettent aux agroéleveurs de se réserver l'accès aux résidus. Au cours des concertations le rapport de force s'est exprimé en nombre et socialement: dix-sept chefs de village doublés des représentants villageois des agroéleveurs contre les seuls représentants des agropasteurs; dans leur grande majorité les agroéleveurs sont socialement dominants car ce sont des autochtones, alors que les agropasteurs sont des étrangers. De telles différences sociales s'expriment toujours dans les négociations publiques: «... *stakeholder approaches that bring everyone to the same table are not sufficient because some actors are not willing or able to engage in the process... Society is highly differentiated and access to accountability measures is also unequally distributed. Marginal groups are less able to take advantage of accountability mechanisms than more privileged groups*» [Ribot, 2004, p. 39]. La date arrêtée laisse donc supposer que ces négociations se sont déroulées dans un cadre favorable aux agriculteurs/agroéleveurs.

Cependant, lorsque je demande aux agropasteurs comment ils font pour pâturer les résidus de récolte en janvier, ils me répondent par des rires

12. Les agroéleveurs sont des agriculteurs qui se mirent à l'élevage dans le cadre de l'économie cotonnière. Ils sont d'ethnies diverses. Les agropasteurs sont exclusivement des groupes peuls qui se mirent à l'agriculture suite aux sécheresses des années soixante-dix. Seuls les Peuls Gimballa sont de purs éleveurs.

explicites : à cette date bien chanceux celui qui trouvera des résidus sur lesquels faire brouter ses animaux. Le pacage sur les résidus de récolte se fait durant toute la période des récoltes selon des négociations informelles qui rendent la charte marginale.

Cette charte communale est une institution de régulation qui ne détermine pas les conduites escomptées à propos des résidus de récolte. Il ne s'agit pas de lui nier toute effectivité puisque la date d'ouverture des champs à l'agriculture régule les dégâts des champs en période de croissance des plants. Cependant, elle sert de recours opportuniste à certains exploitants. Un exploitant qui s'est entendu de manière informelle avec un agropasteur sur l'accès aux résidus durant la période interdite peut en effet le renvoyer devant la charte communale et lui demander des indemnités.

Suite à cet exemple, mon hypothèse est qu'en proposant des cadres de négociation sur des objets à propos desquels le mode de coordination des usagers n'est pas l'objet d'un discours réflexif, le processus de définition de la charte et son application contiennent une dimension favorable à des comportements opportunistes nouveaux. Effectivement, l'accès aux résidus de récolte est l'objet d'interactions sociales fluides dans le cadre de références morales communes et de procédures intériorisées, relatif au principe d'accueil des étrangers utiles. Or, le projet a proposée un cadre réflexif pour produire une régulation. Certains agroéleveurs y ont bien vu leur avantage et ont utilisé le projet pour renforcer leur emprise sur une ressource stratégique au détriment des agropasteurs.

*La mise en œuvre de la gestion participative des ressources : enseignements théoriques et opérationnels*

Le type de mise en œuvre de la «bonne gouvernance des ressources» proposé par EDP dans le cercle de Yorosso a donc des limites. Dans une mise en perspective politique des processus de décentralisation et de développement local, Pierre-Yves Le Meur [2003] montre que les projets et les États échouent à favoriser la constitution d'espaces publics participatifs, faute d'une prise en compte des caractéristiques locales du modèle politique villageois. Par rapport à cette hypothèse j'ai relevé deux points qui limitent l'émergence de tels espaces publics dans les sociétés lignagères paysannes.

Le modèle politique participatif propose ce que j'appellerai une «citoyenneté réflexive», c'est-à-dire un niveau d'appartenance politique fondé sur des mécanismes donnant une certaine capacité à peser sur les processus de construction de la société. Cette démarche se confronte à deux composantes du modèle politique villageois. D'une part, la distinction/articulation du statut d'étranger est fondamentale dans l'organisation de l'accès aux ressources, et peut être rapprochée de ce que la sociologie des conventions [Boltanski, Thévenot, 1991] décrit comme des principes supérieurs qui fondent la construction de la cité politique et économique. Si bien que le gommage formel de ce principe conduit à un sentiment de défiance, bouleverse les relations politiques et contribue au final à

une forte coupure entre représentés et représentants. D'autre part, à propos de certains objets, les acteurs ne se coordonnent pas selon des règles objectives et des autorités définies, mais selon des conventions sociales et des procédures intériorisées. Nous avons vu, avec la convention communale sur les résidus de récolte, que la production de la règle s'est déroulée selon un rapport de force qui, sans remplacer les pratiques préexistantes, permet des stratégies opportunistes de la part de certains acteurs.

La description de l'intervention d'EDP à Kouri laisse supposer que lorsque les aménagements définis selon un processus participatif sont effectifs, ce n'est pas du fait de ce processus. Leur effectivité relève d'une inscription dans les modes locaux de gouvernement, qui fonctionnent selon des modalités formelles peu participatives. À Kouri, la mise en œuvre du couloir à bétail est inscrite dans un mode « autoritaire » d'imposition des règles aux « sujets-paysans ». La crainte du pouvoir et la force sont ici davantage à l'œuvre que la définition participative des politiques locales. Se pose ici clairement la question de la publicité participative et de ses rapports avec les modes concrets de gouvernement. L'anthropologie politique africaniste montre bien que l'espace politique villageois en contexte africain est partagé entre des dispositifs privés exécutant des principes moraux d'organisation sociale de manière autoritaire (chefferie, aînés des lignages, recours aux génies). La négation d'une telle caractéristique conduit à l'inscription non contrôlée des projets dans un des dispositifs, au renforcement de celui-ci et, éventuellement, à des tentatives de domination sur l'espace politique, ne laissant ainsi plus la place au partage du pouvoir ; partage qui est pourtant au fondement des démarches de promotion d'une « bonne gouvernance des ressources ».

Ainsi, l'émergence d'espaces publics que la « bonne gouvernance » est supposée favoriser est façonnée par la situation d'interface entre modèles politiques que créent les interventions. Cette rencontre ne va pas de soi : elle n'est pas naturelle – la participation politique comme téléologie – elle est encore moins mécanique – au sens d'un ajustement sociopolitique prévisible. Elle demande une problématisation qui prend au sérieux les caractéristiques des modèles politiques locaux et les relations entre État, pouvoirs locaux et secteur associatif. Elle engage en définitive une réflexion sur les modèles politiques sous-jacents aux projets, et sur les conditions de leur rencontre avec les conditions locales de partage du pouvoir.

## BIBLIOGRAPHIE

- AGULHON M. [1970], *La République au village*, Paris, Gallimard.  
 BARRIERE O., BARRIERE C. [2002], *Un droit à inventer*, Paris, IRD Éditions.  
 BIERSCHENK T., ELWERT G., KOHNERT D. [1993], « Einleitung: Entwicklungshilfe und ihre Folgen », in *Entwicklungshilfe und ihre Folgen. Ergebnisse empirischer Untersuchungen in Afrika*, Frankfurt/New-York, Campus Verlag, p. 7-39.

- BIERSCHENK T., OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1998], *Les pouvoirs au village*, Paris, Karthala.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. [2000], *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD/Karthala.
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L. [1991], *De la justification: les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- CHAUVEAU J.-P. [1996], «Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement», in *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, APAS/Karthala/IUED, p. 25-60.
- CHAUVEAU J.-P., LAVIGNE DELVILLE Ph. [2004], «Politiques foncières intermédiaires en Afrique de l'Ouest francophone», in *Comment réduire pauvreté et inégalités?* Paris, Karthala, p. 211-240.
- CHAUVEAU J.-P., JACOB J.-P., LE MEUR P.-Y. (éd.) [2004], «Gouverner les hommes et les ressources. Dynamiques de la frontière interne», *Autrepart*, n° 30, n° spécial.
- COMAROFF, J., COMAROFF J. [1999], *Civil Society and the Political Imagination in Africa. Critical Perspectives*, Chicago/London, The University of Chicago Press.
- FOK M. A.C. [1993], *Le développement du coton au Mali par analyse des contradictions. Les acteurs et la crise de 1895 à nos jours*, Unité de Recherche Économie des Filières, Département des cultures annuelles, Montpellier-Agropolis, CIRAD.
- FOUCAULT M. [2001], «La gouvernementalité», in *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, p. 635-657.
- FREUDIGER M., JACOB J.-P., NAUDET J.-D. [1997], *Les interventions de développement à l'échelle locale: le point sur les démarches et quelques recommandations à propos du cas burkinabè*, Genève, IUED/Secrétariat d'État à la coopération et à la francophonie.
- HOCHET P. [2005a], *La gestion décentralisée des ressources pastorales de la commune de Kouri: association agriculture/élevage, organisation paysanne et négociation*, Paris, GRET.
- HOCHET P. [2005b], «Institutional Choices and Local Custom in Minyankala, Southeastern Mali», contribution au colloque IASCP, Bali, 19-23 juin 2006, WRI Panel Series: Institutional Choice and Recognition in Natural Resource Management: Effects on the Formation and Consolidation of Local Democracy, Panel III: Institutional Choice and Recognition in Natural Resource Management: The Re-Emergence of Customary Authority, mimeo.
- HOCHET P. [à paraître], «“L'étranger utile”. L'émergence de l'association agriculture/élevage dans le Minyankala (sud-est du Mali)», *Cahiers d'études africaines*, mimeo.
- JACOB J.-P. [1998], «L'enlèvement des réformes de l'administration locale en milieu rural africain. La difficile négociation de la décision de décentraliser par les États et les intervenants extérieurs», *Bulletins de l'Apad*, n° 15, Münster, Lit-Verlag, p. 119-137.
- JACOB J.-P. [à paraître], *Gouvernement de la nature et gouvernement des hommes. Logique de la possession foncière chez les Wynie de la région de Boromo (centre-ouest Burkina Faso)*, Montpellier, IRD, mimeo.
- JACOB J.-P., CHARMILLOT M. [2000], «Approches de la connaissance et de l'ignorance selon quelques ouvrages consacrés au développement», *Les nouveaux cahiers de l'IUED*, n° 10, Genève, IUED/PUF, p. 225-244.
- JONCKERS D. [1987], *Les Minyanka du Mali*, Paris, L'harmattan.
- LAVIGNE DELVILLE Ph. [2005], «Impasses cognitives et expertise en sciences sociales. Réflexions à propos du développement rural en Afrique», in «Sciences sociales et coopération en Afrique: les rendez-vous manqués», *Nouveaux cahiers de l'IUED*, Genève, IUED/PUF, p. 69-100.



- LAVIGNE DELVILLE Ph., HOCHET P. [2005], *Construire une gestion négociée et durable des ressources naturelles renouvelables en Afrique de l'Ouest. Diagnostic et outils pour l'action*, Rapport AFD/GRET.
- LEACH M., MEARNS R. [1996], *The Lie of the Land, Challenging Received Wisdom on the African Environment*, Oxford/Portsmouth, James Currey/Heinemann.
- LE MEUR P.-Y. [2003], «Décentralisation et développement local. Espace public, légitimité et contrôle des ressources», *Coopérer aujourd'hui*, n° 34, Paris, GRET.
- MARCH J.G., OLSEN J.P. [1989], *Rediscovering Institutions: The Organizational Basis of politics*, New York, The Free Press.
- MARCUSSEN H.S., ARNFRED S. [1998], «Concepts and Metaphors: Ideologies, Narratives and Myths in Development Discourse», *Occasional Paper*, n° 19, Roskilde, International Development Studies, Roskilde University.
- NAUDET J.-D. [1999], *Trouver des problèmes aux solutions. Vingt ans d'aide au Sahel*, Paris, Club du Sahel/Éditions de l'OCDE.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1999], «L'espace public introuvable. Chefs et projets au Niger», *Revue Tiers-Monde*, vol. XL, n° 157, p. 139-167.
- RIBOT J. [1999], «Decentralization, Participation and Accountability in Sahelian Forestry», *Africa*, vol. 69, n° 1, p. 23-65.
- RIBOT J. [2005], *Institutional Choice and Recognition: Effects on the Formation and Consolidation of Local Democracy. A Natural Resource and Democracy Research Concept Paper and Call for Research Proposals*, Washington, WRI, mimeo.
- WEBER E. [1983], *La fin des terroirs, la modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard.